

Article paru dans Porc Québec

Avril 2001

Économie

Une production porcine respectueuse de l'environnement: à quels coûts?

ISABELLE CHARRON

DANIEL-M. GOUIN

Chercheurs au GREPA

Dans quelle mesure les coûts de production des productrices et producteurs de porcs sont-ils affectés par l'ajustement aux normes environnementales? Pour répondre à cette question, la Fédération des producteurs de porcs du Québec a mandaté le Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA) pour mener une étude dont l'objectif visait à documenter l'impact de la mise aux normes environnementales sur les coûts de production du porc et du porcelet.

Le scénario de départ de la présente étude repose sur la situation des entreprises porcines au 30 juin 1998, connue grâce à l'enquête sur les coûts de production du porc et du porcelet. Cette enquête, réalisée auprès de fermes porcines ayant soit un atelier engraissement de 2000 à 10 000 porcs, soit un atelier maternité de 100 à 500 truies, révèle que ces entreprises possèdent toutes des structures d'entreposage. Nous prenons aussi pour acquis que ces entreprises disposent des superficies nécessaires pour l'épandage des déjections, que ce soit en propriété, en location ou par le biais d'ententes d'épandage.

CHIFFRER LES INTERVENTIONS OBLIGATOIRES

Pour l'étude, on a réalisé un relevé des interventions environnementales obligatoires découlant du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) et de leur échéancier de mise en œuvre. Pour chacune de ces interventions, les impacts sur les coûts de production ont été évalués et ce, en consultant des experts du milieu. La banque de données sur les coûts de production du porc et du porcelet et celle du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec de 1998 ont été consultées et utilisées afin de bâtir des simulations de coûts pour la mise aux normes.

Les interventions obligatoires retenues sont:

- la conception d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), nécessaire pour toutes les superficies cultivées des entreprises (en propriété, en location ou prises en charge par une entente d'épandage); et
- les contrats de prise en charge et d'adhésion à un organisme de gestion des fumiers (OGF), pour les entreprises en surplus dans les zones en surplus.

Le coût du PAEF a été calculé en additionnant tous les frais découlant des activités reliées à sa réalisation, en supposant que les producteurs ne disposaient d'aucune information préalable (aucun plan de ferme, aucune analyse de sols ou de lisiers) (tableau 1).

TABLEAU 1

ACTIVITÉS RELIÉES À LA RÉALISATION D'UN PAEF

-
- Première entrevue
 - Plan de ferme
 - Échantillonnage des sols
 - Réalisation du PAEF (3 fermes réceptrices)
 - Entrevue de fin
 - Analyses de sols
 - Analyses de lisier (2 fosses/ferme)
 - Coût d'adhésion à un OGF ou club moins la subvention gouvernementale (coût final de 40 % OGF et clubs)
-

L'établissement des coûts environnementaux doit tenir compte du fait que la mise aux normes environnementales pour les entreprises est échelonnée dans le temps, selon la situation géographique (zone en surplus ou non), la taille de l'entreprise (nombre d'unités animales) et le degré de propriété des superficies d'épandage.

D'emblée, précisons que l'étude n'apporte pas qu'une seule réponse. Elle permet plutôt de baliser les coûts d'adaptation aux normes environnementales selon une fourchette de prix et non une valeur absolue pour les années 1999, 2000 et 2001.

PAEF ET GESTION DES SURPLUS DE LISIER

L'étude conclut qu'il en coûte **de 0,88 à 1,92 \$ par porc** pour la conception et la mise en application complète d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Plusieurs nuances et ajustements doivent être apportés à ces montants.

D'abord, l'étalement de la fourchette de coûts s'explique essentiellement par trois facteurs:

- l'organisme à qui est confié la réalisation du PAEF ;
- la superficie en culture; et
- le nombre de receveurs de lisier.

Compte tenu que le modèle de l'ASRA fait référence à des entreprises hors sol, nous avons considéré dans le cadre de cette étude que l'entreprise productrice aurait recours à trois fermes réceptrices. La dimension régionale influence donc considérablement la charge financière reliée au respect des normes environnementales.

ÉVOLUTION DES COÛTS SELON LES ÉCHÉANCIERS

Toujours en considérant le type d'atelier concerné, l'étude a intégré la donnée temporelle à ses résultats, la proportion de producteurs devant détenir un PAEF variant selon les échéanciers.

Ainsi, en 1999, les producteurs ayant l'obligation de se conformer représentaient respectivement 50 % et 47 % de la population pour les volets maternité et engraissement. Pour les deux autres années (2000 et 2001), la proportion des entreprises devant réaliser un PAEF était de 30 % et 34 % et 23 et 16 % de la population pour chacun des volets, respectivement (tableau 2).

TABLEAU 2
COÛTS COMPLETS DE MISE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES POUR LES ATELIERS DE MATERNITÉ ET D'ENGRASSEMENT ADHÉRANT À UN OGF

Adhésion à OGF	1999 ¹	2000 ²	2001 ³
Maternité (\$/porcelet)			
Coût total pondéré en fonction de la population porcine	0,45 à 0,92 \$	0,35 à 0,94 \$	0,35 à 1,08 \$
Engraissement (\$/porc)			
Coût total pondéré en fonction de la population porcine	0,48 à 0,97\$	0,38 à 1,03 \$	0,29 à 0,99 \$

- ¹ Entreprise en surplus dans les bassins versant en surplus (Yamaska, L'Assomption et Chaudière)
- ² Entreprise en surplus hors des bassins versant en surplus
- ³ Entreprise en gestion de fumier liquide ayant plus de 75 unités animales.

Source: Lagacé et autres, 2000

LES COÛTS DU TRANSPORT DU LISIER

Enfin, l'étude considère les coûts supplémentaires rattachés au transport du lisier. En effet, selon la distance et les volumes à disposer, la fourchette de coûts est affectée à la hausse. Ces frais de transport ont été ajoutés pour une distance supplémentaire se situant entre 5 et 30 km; ils peuvent varier de 0,13 à 0,45 \$ par animal, selon la distance.

Ainsi, en tenant compte du transport du lisier, le coût total d'un PAEF et d'un contrat de prise en charge avec un OGF était en 1999 de 0,46 à 1,12 \$ par porcelet et de 0,53 à 1,26 \$ par porc.

En bref...

Rappelons que dans son étude, le GREPA rapporte des fourchettes de coûts et non pas des valeurs absolues.

En effet, il n'y a pas une seule réalité d'entreprise, mais bien plusieurs contextes et conditions qui rendent très variable l'estimation des coûts imposés par le respect des normes environnementales.

Cette photo instantanée, issue de l'enquête sur les coûts de production, ne nous permet pas de considérer les expansions ou les modifications qui ont pu être apportées à la structure de production depuis ce temps. Le choix de l'adhésion à l'OGF pour gérer les surplus de lisier, plutôt que le traitement du lisier ou l'achat de terres, s'imposait à cause de l'incertitude liée au choix d'un système de traitement des lisiers et aux coûts trop élevés pour l'achat de terres.

Une projection des coûts de mise aux normes lors de l'entrée en vigueur de la norme sur le phosphore à compter de 2004 n'a pas été réalisée. Il serait en effet prématuré de tenter d'évaluer les coûts de mise aux normes alors que la situation environnementale et les outils de gestion des lisiers auront considérablement évolué.

RÉFÉRENCE

LAGACÉ, Andrée et autres. *Établissement des coûts environnementaux en production porcine*, Québec, GREPA, 2000, 67 p.